

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 002-015/08/BC

■ Attribution d'une subvention à l'Association Pôle Euroméditerranéen sur les risques pour le développement du pôle de compétitivité " Gestion des risques et vulnérabilité des territoires ". Approbation d'une convention.

DDEAIAG 08/750/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le pôle bi régional « Gestion des risques et vulnérabilité des territoires » labellisé en 2005 vise à donner une forte identité aux territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en les positionnant au tout premier plan européen, voire mondial, dans le domaine de la gestion des risques.

Avec plus de 100 entreprises dans la filière, 7 500 emplois directs dont 3 500 en R&D, 1 200 chercheurs dans 57 unités de recherche, le pôle représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques, technologiques (CRITT Chimie, BRGM, Laboratoire de Chimie et Environnement (U1), LSIS...) et industrielles (Société des Eaux de Marseille, Port Autonome de Marseille, ALTI Consultants, J&P GEO, PIXXIM SA, SITES...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise.

Le pilotage, l'animation et la gouvernance du pôle de compétitivité sont assurés par l'association Pôle Euroméditerranéen sur les risques.

Les thématiques du pôle sont :

1/ Les risques naturels

- Risque mouvement de terrain (affaissement, tassement, séismes ...)
- Risque inondation soit par débordement de cours d'eau, soit par stagnation d'eaux pluviales ou ruissellement (exemple récent du Rhône)
- Risque incendie lié aux conditions météorologiques régionales (fort vent et sécheresse)
- Risque avalanche dans les Alpes notamment

2/ Les risques industriels et technologiques

- Risque industriel majeur se produisant sur un site chimique ou pétrolier
- Risque nucléaire (irradiation à proximité de la source de rayonnement, contamination par des poussières radioactives)
- Risque lié à la rupture des barrages
- Risque transport de matières dangereuses (par canalisations, par voies de communication)

3/ Les risques urbains

- Risque lié à l'urbanisation rapide, notamment dans les zones périphériques où les infrastructures de base (voiries, réseaux divers) sont souvent déficientes ou inexistantes
- Risques liés aux maladies hydriques et à la mauvaise élimination des déchets ménagers et industriels
- Risques liés au transport de manière globale, les risques liés à des conditions de vie difficiles dans les villes où les modes de gestion ne sont pas à la hauteur des besoins.

4/ Les systèmes intégrés et technologies transverses

- Systèmes d'observation et capteurs (satellites, drones, terrestres)
- Systèmes d'information intégrée
- Systèmes d'information géographique
- Télécommunications sécurisées
- Systèmes et équipements de localisation et navigation

Le bilan du pôle risques à aujourd'hui est le suivant :

- 113 adhérents (Paca et Languedoc Roussillon)
- sur 82 projets de R&D labellisés par le pôle, 2 projets FUI (Fond Unique Interministériel) ont été financés et 27 projets ANR (Agence Nationale pour la Recherche)
- participation et organisation de plusieurs manifestations sur les thématiques du pôle (Forum sur les risques industriels, Envirorisk, Pollutec...)
- mise en place d'un programme d'intelligence économique

On peut citer en exemple quelques projets qui ont été financés et qui concernent des acteurs de MPM :

MEISOH : Mesures d'érosion interne dans les sols des ouvrages hydriques. (IUSTI-Polytech Marseille)
REALEX : Mise en réseau en temps réel d'une expertise multidisciplinaire pour l'aide à la décision des gestionnaires de crise. (PAM)
ORLA : Optimisation du recyclage des laitiers d'aciéries (BRGM)

Les objectifs du pôle pour 2008 sont :

- renforcer l'accompagnement des PME-PMI au développement des projets de R&D
- structurer les programmes sur les différentes thématiques du pôle
- renforcer la visibilité au pôle
- ouvrir les perspectives de marché aux fournisseurs potentiels
- intensifier les actions à l'international pour faire connaître le pôle et trouver des partenariats
- développer le programme d'intelligence économique sur les risques et l'environnement
- développer les supports de communication

Le budget prévisionnel de l'association Pôle Euroméditerranéen sur les risques pour le développement du pôle de compétitivité RISQUES pour 2008 s'élève à 647 900 euros.

Le Conseil de Communauté a adopté le principe de versement d'une participation au budget de l'association d'un montant de 5000 euros.

Il s'agit par la présente délibération d'approuver la convention déterminant les modalités d'attribution de cette subvention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'Association POLE EUROMEDITERRANEEN SUR LES RISQUES pour le développement du pôle de compétitivité « Gestion des Risques et Vulnérabilité des Territoires ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'Association POLE EUROMEDITERRANEEN SUR LES RISQUES fixant les modalités d'attribution d'une subvention de 5000 euros pour le développement du pôle de compétitivité « Gestion des Risques et Vulnérabilité des Territoires ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN